



**HAL**  
open science

## Où se logent les inégalités de logement liées à l'origine ?

Pascale Dietrich-Ragon, Giulia Ferrari, Sorana Toma

► **To cite this version:**

Pascale Dietrich-Ragon, Giulia Ferrari, Sorana Toma. Où se logent les inégalités de logement liées à l'origine?. 2023. hal-04295241

**HAL Id: hal-04295241**

**<https://hal.science/hal-04295241v1>**

Preprint submitted on 20 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# DOCUMENTS DE TRAVAIL 280

---

## Où se logent les inégalités de logement liées à l'origine ?

**Pascale Dietrich-Ragon, Giulia Ferrari, Sorana Toma**

**Novembre 2023**



# Où se logent les inégalités de logement liées à l'origine ?<sup>1</sup>

**Pascale Dietrich-Ragon<sup>2</sup>, Giulia Ferrari<sup>3</sup>, Sorana Toma<sup>4</sup>**

## **Résumé**

À partir de l'enquête Trajectoires et origines (TeO2), ce chapitre propose une analyse multidimensionnelle des inégalités de logement en fonction de l'origine ethnique. Les immigrés et leurs descendants habitent les zones géographiques les plus tendues et sont de ce fait surexposés à la crise du logement. Ils sont alors soumis à des processus de sélection particulièrement intenses qui les conduisent à se replier sur les quartiers les plus disqualifiés, à se tourner vers le parc social et à pâtir de conditions de logement défavorables (fort taux de suroccupation, moins bonne qualité des logements et des bâtiments). Un autre résultat est que les immigrés ne sont pas confrontés aux inégalités de logement avec la même intensité selon leur origine géographique. Les populations originaires d'Afrique, du Maghreb et de Turquie occupent les positions résidentielles les plus disqualifiées, en particulier quand cette origine est associée à une position sociale peu qualifiée.

---

<sup>1</sup> Ce document est une version préliminaire d'un chapitre. Il n'a pas été évalué par des pairs.

<sup>2</sup> Chargée de recherche, Institut national d'études démographiques (INED).

<sup>3</sup> Ingénieure de recherche, Institut national d'études démographiques (INED).

<sup>4</sup> Assistant Professor in Migration and Refugee Studies, Department of Public Health & Primary Care and Centre for Social Studies on Migration and Refugees, Ghent University.

## Introduction

En France, la crise du logement se traduit par l'augmentation des prix de l'immobilier dans les grandes agglomérations<sup>5</sup>. Dans ce contexte, les populations les plus précaires ou qui présentent les caractéristiques du « mauvais locataire » (faibles revenus, origines étrangères, absence de soutien familial) (Bonnet et al., 2011) peinent à accéder à un logement satisfaisant. Les difficultés spécifiques de la population immigrée sur le marché immobilier sont connues (Simon, 1995 ; Beaufils, 2009). En plus d'être exposée aux discriminations (Pan Ké Shon, Scodellaro, 2016), celle-ci est souvent moins qualifiée que la population majoritaire et dispose de plus faibles revenus. De surcroît, la taille des ménages immigrés, plus élevée, augmente encore les difficultés de logement, de même que la forte proportion de familles monoparentales chez certains groupes. De plus, les jeunes faisant partie des premières victimes de la crise du logement (Bugeja, 2013), les enfants d'immigrés - en moyenne moins âgés que le reste de la population - peuvent subir un surcroît de pénalités.

Si des travaux récents ont analysé la situation des immigrés confrontés à des situations extrêmes de mal-logement ou d'absence de domicile (Dietrich-Ragon, 2017), rares sont en revanche ceux qui abordent les inégalités de conditions de logement liées à l'origine des populations ayant accédé à un logement ordinaire<sup>6</sup>. Or, dès les années 1990, des inégalités en termes de confort, d'espace, de salubrité et de statuts d'occupation ont été mises en évidence. La situation des immigrés se révèle toujours moins favorable que celle de la population majoritaire, en particulier chez les immigrés originaires du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie (Simon, 1995).

On propose dans ce chapitre d'analyser les effets de l'origine sur la position résidentielle. Selon Yves Grafmeyer (2010), celle-ci résulte de trois éléments : la localisation du logement, ses caractéristiques matérielles (taille, nombre de pièces, structure du bâti, niveau de confort...) et enfin le statut d'occupation (propriété, location, logement à titre gratuit...). Nous mènerons donc une analyse multidimensionnelle des inégalités de logement en fonction de l'origine ethnique. Ces inégalités seront appréhendées à la fois selon la génération et selon l'origine régionale en se demandant dans quelle mesure les inégalités sociales liées à l'origine se cumulent aux inégalités sociales de classe déjà étudiées (Clerval, Miot, 2017 ; Lambert, 2015). On fait l'hypothèse que la polarisation sociale des conditions de vie observée depuis les années 2000 (Driant et Lelièvre, 2018; Bugeja-Bloch, Lambert, et Camille Noûs, 2021) ne recoupe pas seulement la classe sociale mais aussi les catégories ethniques. Une hypothèse complémentaire est que les pénalités ethniques sont plus grandes au sein des milieux sociaux défavorisés. En effet, la crise du logement affecte avec force les catégories populaires qui subissent les effets de sélection les plus importants. On suppose donc qu'une origine immigrée cumulée à une position sociale peu élevée exerce un effet sur les conditions de logement, dont on sait qu'elles ont des effets sur l'ensemble des domaines de la vie sociale et influencent les destins (Maurin, 2004).

---

<sup>5</sup> En 10 ans, les prix moyens de l'immobilier ont largement progressé en France métropolitaine. Selon l'INSEE, l'indice des prix des logements a connu une hausse de près de 22 % entre 2010 et 2020, pour l'ensemble du territoire métropolitain, tous types d'habitat confondus (maison et appartements, neufs et anciens). Entre 2000 et 2010, les prix immobiliers ont augmenté de 70 % de plus que le revenu disponible des ménages (Friggit, 2011).

<sup>6</sup> Dans les recherches récentes, l'angle privilégié est fréquemment celui de la ségrégation et de la répartition des populations d'origine immigrée sur le territoire et dans les quartiers (Pan Ké Shon, Scodellaro, 2016 ; McAvay, 2018).

Afin de répondre à ces questions, on mobilise l'enquête TeO2 en écartant de l'échantillon toutes les personnes déclarant vivre chez leurs parents afin de se focaliser sur les individus logés de façon « autonome ». D'autre part, rappelons qu'en raison du champ de l'enquête, seules les personnes ayant accédé à un habitat ordinaire sont ici couvertes. Les situations résidentielles les plus précaires (hôtels, foyers de travailleurs, centres d'hébergement...), souvent expérimentées par la population immigrée à l'arrivée en France, sont donc exclues de l'analyse. Autrement dit, ce chapitre laisse dans l'ombre les personnes exclues du logement, ce qui conduit à placer la focale sur les immigrés et leurs descendants ayant trouvé une place sur le marché immobilier.

On montrera d'abord que les populations issues de l'immigration sont particulièrement touchées par la crise du logement en raison de leur lieu de résidence : elles habitent en effet les espaces où la sélection sur le marché immobilier est la plus intense. Face à cette situation, elles tendent à se loger dans des segments spécifiques du marché, souvent dans le secteur locatif social. On analysera ensuite, avec plus de détails, les inégalités de conditions de vie liées à l'origine. On verra que les immigrés jouissent de conditions de logement moins favorables que la population majoritaire et que le logement constitue une dimension décisive pour appréhender les inégalités sociales liées à l'origine.

## **1. Des populations immigrées exposées aux processus de sélection les plus intenses sur le marché immobilier**

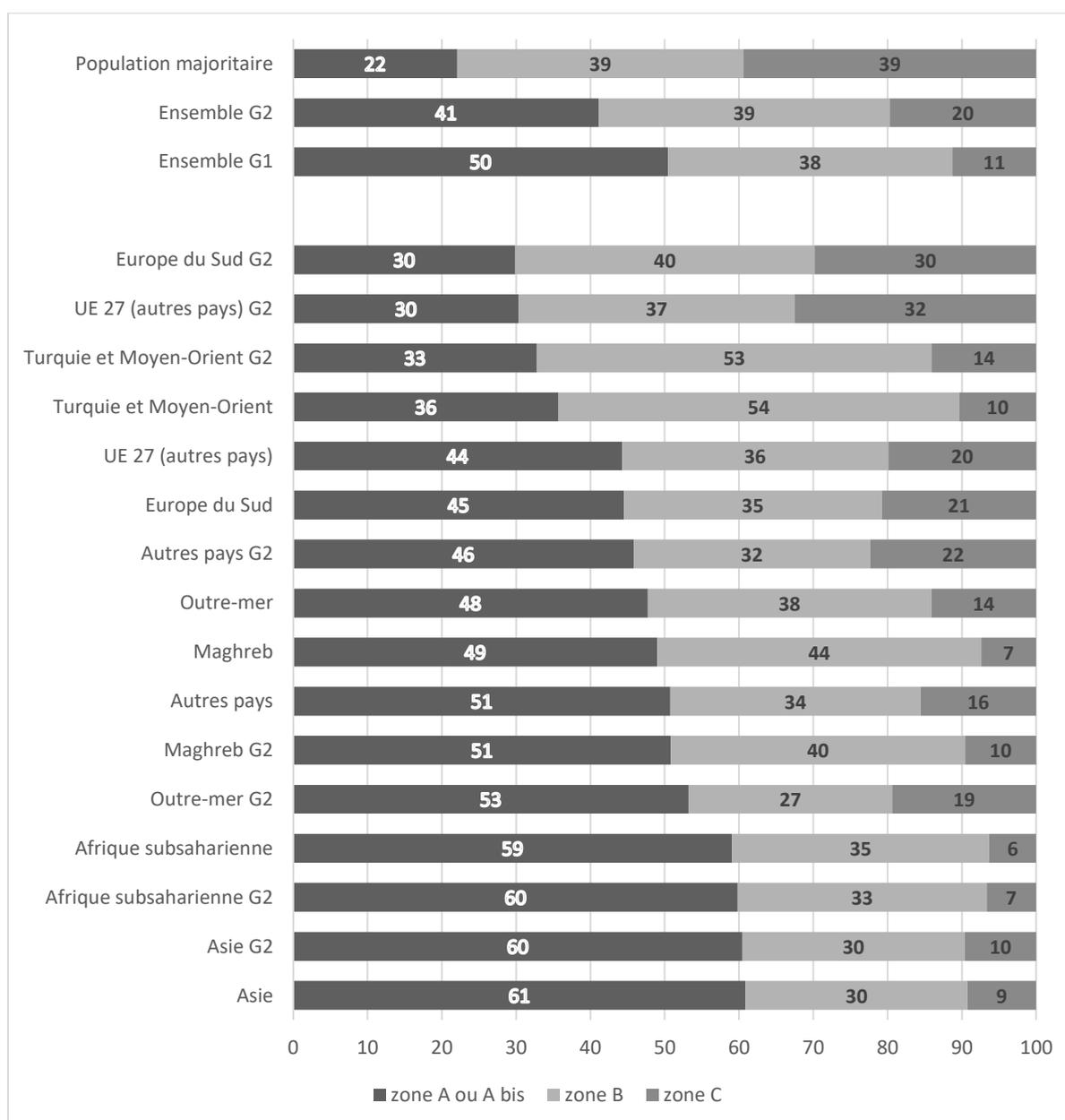
Les populations issues de l'immigration sont concentrées dans les zones urbaines les plus denses, cette implantation résultant des réseaux migratoires, des processus de ségrégation<sup>7</sup> et des opportunités de travail qu'offrent ces agglomérations (INSEE, 2016). Or, cette répartition territoriale recoupe en grande partie les zones de tensions des loyers, c'est-à-dire les secteurs marqués par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. 22 % de la population majoritaire vit dans une zone où la tension est maximale (A ou A-bis<sup>8</sup>), alors que ce taux est de 50 % chez les immigrés et de 41 % chez les descendants d'immigrés. En revanche, 39 % de la population majoritaire vit en zone C, où les loyers sont les plus faibles, contre seulement 11 % des immigrés et 20 % des descendants d'immigrés. Des différences plus fines sont observables selon l'origine détaillée des populations : 61 % des immigrés d'Asie, 49 % des immigrés du Maghreb et 59 % des immigrés d'Afrique subsaharienne vivent en zone A ou A-bis (voir graphique 1). On retrouve de tels écarts entre les descendants d'immigrés de ces origines et la population majoritaire : 60 % des descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne, 51 % des descendants d'immigrés du Maghreb et 60 % des descendants d'immigrés d'Asie vivent en zone A ou A-bis. Si les immigrés en provenance d'Europe sont moins présents en zones tendues, il reste que, d'une façon générale, les populations issues de l'immigration sont surexposées à la crise du logement en raison de leur lieu de résidence.

---

<sup>7</sup> Sur la ségrégation, voir le chapitre 8.

<sup>8</sup> Le zonage conventionnellement appelé ABC effectue un « classement des communes du territoire national en zones géographiques en fonction du déséquilibre entre l'offre et de la demande de logements ». Par ordre décroissant de tension, les zones géographiques sont : Abis, A, B1, B2 et C. La zone A bis est incluse dans la zone A, les zones B1 et B2 forment la zone B (article D304-1 du code de la construction et de l'habitation).

Graphique 1. Zone de tension selon le pays d'origine (% en ligne)



Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 59 ans ne vivant pas chez leurs parents. N= 23046

Lecture : 61 % des immigrants originaires d'Asie vivent en zone A ou A-bis.

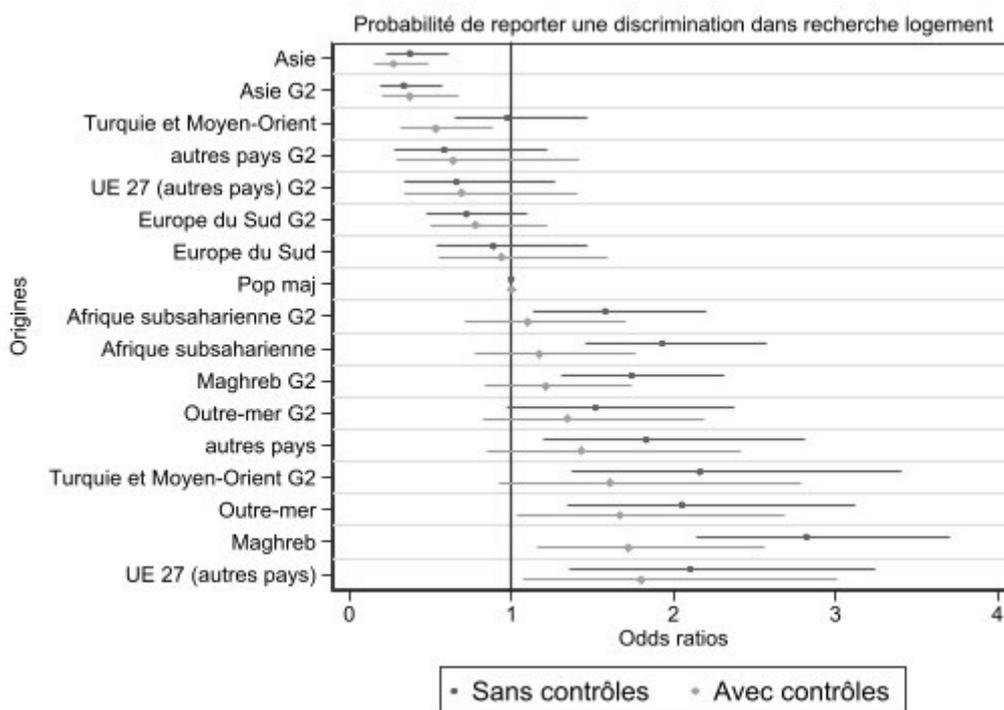
Note : pourcentages pondérés.

Dans ce contexte de tension immobilière, leurs faibles ressources<sup>9</sup> les disqualifient sur le marché immobilier privé, où les prix des logements sont particulièrement élevés. Les discriminations liées à l'origine renforcent encore la dureté du processus de sélection. Différents travaux ont mis en évidence les discriminations exercées par les propriétaires privés (Bonnet et al., 2011) ou les bailleurs institutionnels (Tissot, 2005). Même s'il s'agit d'une appréciation subjective et que seuls ceux qui ont cherché un logement au cours des cinq dernières années ont été interrogés à ce sujet, l'enquête fournit une estimation par les enquêtés

<sup>9</sup> Voir les chapitres 11 et 14 sur les niveaux de vie et les conditions d'emploi des immigrants.

des discriminations subies en matière de logement<sup>10</sup>. Les immigrés originaires des pays d’Afrique sont les plus nombreux à déclarer un tel traitement inégalitaire. 19 % des immigrés en provenance du Maghreb et le même pourcentage des immigrés en provenance d’Afrique subsaharienne affirment avoir été exposés à ces discriminations (résultats hors tableau)<sup>11</sup>. Une régression logistique montre que les immigrés maghrébins et turcs, mais aussi européens (à l’exception de ceux d’Espagne, d’Italie et du Portugal), ainsi que les migrants ultramarins, conservent un risque plus élevé de rapporter des discriminations, même une fois les caractéristiques sociodémographiques contrôlées (niveaux de revenus et de diplôme, voir graphique 2 et tableau 3 en annexe). On peut relever que les discriminations déclarées par les subsahariens ne sont cependant plus statistiquement significatives lorsqu’on tient compte de leur situation socio-économique. En revanche, les populations d’origine asiatique ont un moindre risque de faire état d’inégalités de traitement.

Graphique 2. Probabilité de reporter une discrimination dans la recherche de logement



Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.  
 Champ : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents. N=25181

Les populations immigrées, en particulier originaires du Maghreb ou de Turquie, sont donc confrontées à une sélectivité accrue par les bailleurs liée au contexte urbain mais aussi à leur origine, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles. Une conséquence est qu’elles tendent à se replier sur les logements les plus abordables et à recourir au logement social.

<sup>10</sup> Plus précisément, la question est : « Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé qu’on vous refuse sans raison valable un logement, à la location ou à l’achat ? »

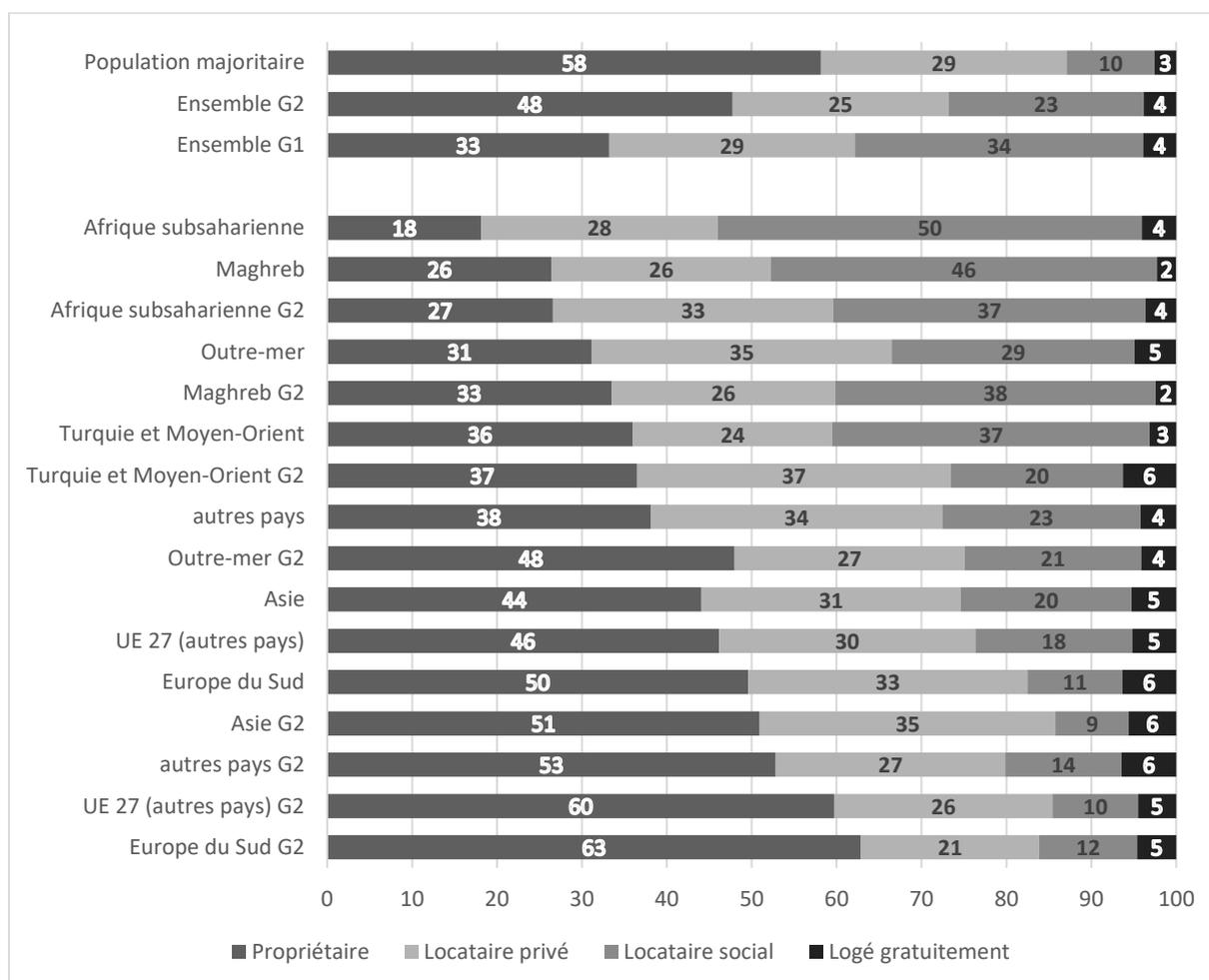
<sup>11</sup> Il est frappant que chez les hommes immigrés originaires d’Afrique subsaharienne, ce taux atteint 28 % alors que chez les femmes, il est beaucoup plus faible, confirmant le stigmatisme particulier qui affecte les hommes d’origine africaine.

## **2. Les populations issues de l'immigration sont surreprésentées dans le parc locatif social**

Face à l'inaccessibilité financière du parc privé, les populations issues de l'immigration tendent à se loger dans des parcs immobiliers différents de la population sans ascendance migratoire. L'accès à la propriété est faible chez les populations immigrées. Alors que 58 % des enquêtés de la population majoritaire sont propriétaires, ce statut concerne seulement 33 % des immigrés et 48 % des descendants d'immigrés. Les immigrés propriétaires sont largement originaires d'Europe du Sud, d'Asie et des autres pays d'Europe, alors que les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb sont à l'inverse très peu propriétaires de leur habitation (graphique 3). Au fil des générations, la propriété tend à se diffuser dans tous les groupes, les enfants d'immigrés (G2) étant, de façon systématique, plus souvent propriétaires que les immigrés (G1). Malgré tout, les descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne et du Maghreb restent largement sous-représentés dans ce statut. Il est également notable que 63 % des G2 d'Europe du Sud et 60 % des G2 du reste de l'Europe sont propriétaires, soit plus que la population majoritaire.

Les motifs de déménagement confirment le rapport différencié aux statuts d'occupation selon l'origine. Si le tiers des enquêtés de la population majoritaire ayant eu plus d'un logement personnel a déménagé de son précédent logement dans l'optique de devenir propriétaire de son habitation, cela concerne seulement 20 % des immigrés et 27 % des descendants d'immigrés (le minimum observé étant de seulement 11 % parmi les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne) (résultats hors tableau). Comme on le verra par la suite, la recherche d'un logement plus grand est une motivation de déménagement bien plus importante que le souhait de devenir propriétaire chez les immigrés.

Graphique 3 : Statut d'occupation du logement selon l'origine (%)



Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 59 ans ne vivant pas chez leurs parents. N=23046

Lecture : 50 % des immigrants originaires d'Afrique subsaharienne sont locataires du parc social.

Note : pourcentages pondérés.

Les immigrants et les descendants d'immigrants sont, à l'inverse, surreprésentés dans le parc social. 34 % des immigrants et 23 % des descendants d'immigrants y sont logés, contre 10 % de la population majoritaire. Là encore, de fortes disparités sont observables selon l'origine : 46 % des immigrants du Maghreb et 50 % des immigrants d'Afrique subsaharienne vivent en HLM, alors que c'est le cas de seulement 11 % des immigrants d'Europe du Sud (graphique 3). Face à des ressources limitées et une exposition à la précarité sur le marché du travail, le logement social constitue une façon à la fois d'accéder à un logement de taille satisfaisante et de se sécuriser sur le plan résidentiel, le bail étant à durée illimitée.

On peut s'interroger sur l'effet propre de l'origine ethnique sur la probabilité d'être logé dans une HLM, indépendamment du contexte urbain et de la situation sociale du ménage. En effet, l'accès au logement social est étroitement lié aux caractéristiques sociodémographiques des requérants, les familles avec enfants et les personnes ayant de faibles ressources étant favorisées (Cour des comptes. 2017). Une régression logistique multinomiale analyse la probabilité de loger dans le parc social (voir tableau 2 en annexe). Sans surprise, le fait d'appartenir à la classe moyenne ou aux classes supérieures diminue cette probabilité, de même qu'un niveau de revenu élevé. À l'inverse, résider dans un contexte de forte tension locative augmente les chances de loger dans le parc social. En outre, les familles monoparentales ont une plus forte probabilité

d'être logées dans ce parc et ceci semble particulièrement vrai dans le cas de celles issues de l'immigration. Plus de la moitié des immigrés en situation de monoparentalité, largement des femmes, sont ainsi logées dans le parc social alors que c'est seulement le quart des familles monoparentales de la population majoritaire (résultat hors tableau). Aux Etats-Unis, les femmes noires vivant seules avec leurs enfants sont les premières victimes des expulsions locatives et sont confrontées à une grande précarité résidentielle (Desmond, 2019). En France, le parc social joue un rôle d'accueil de ce public fragilisé (Loones, 2010).

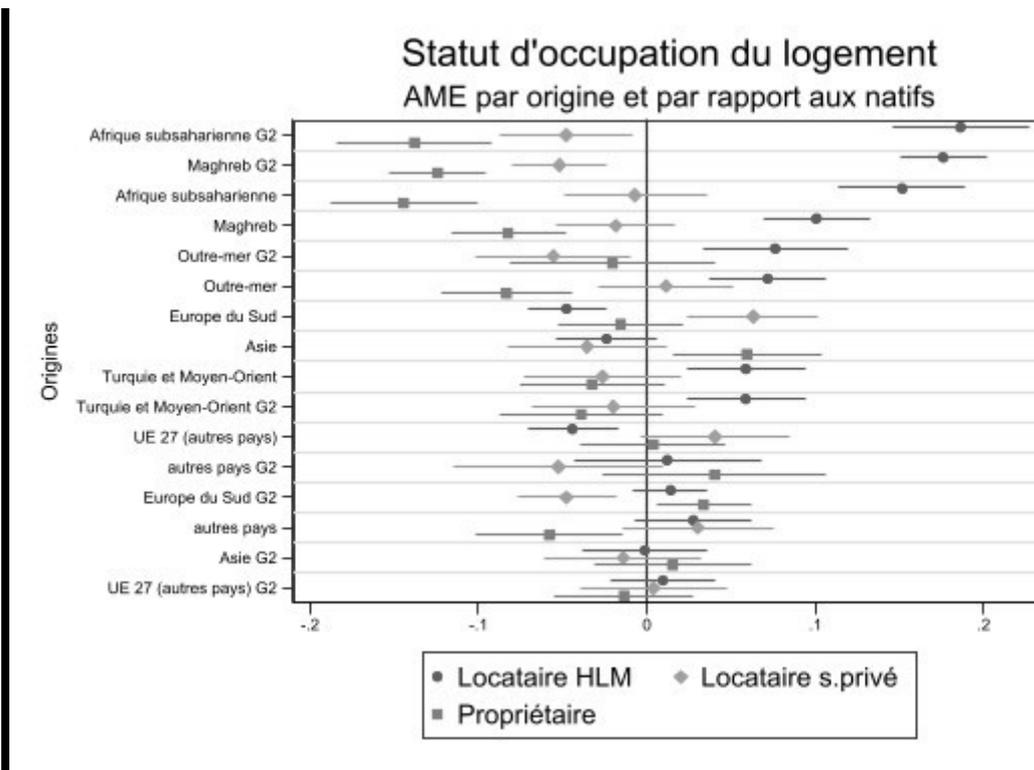
Enfin, toutes choses égales par ailleurs, les immigrés ont une plus forte probabilité d'être logés dans le parc social que la population majoritaire, avec des différences selon le pays d'origine (voir graphique 4 et tableau 2 en annexe). Les immigrés d'Afrique subsaharienne et leurs descendants, suivis des immigrés maghrébins et de leurs descendants, ont une très forte probabilité de loger en HLM. En revanche, les immigrés d'Asie, mais aussi de Turquie, ont une probabilité plus faible que les enquêtés de la population majoritaire de vivre en HLM. Ces résultats confirment les différents modèles de parcours résidentiels identifiés chez les immigrés par Patrick Simon (1995) : le premier s'appuie sur une stratégie d'accession à la propriété et concerne les migrants du Portugal, d'Espagne et d'Asie du Sud-Est, alors que le second se fonde sur l'obtention d'un logement social pour améliorer son habitat et concerne davantage les immigrés originaires d'Algérie, du Maroc, de Turquie et d'Afrique subsaharienne.

Si on affine l'analyse, il apparaît que le cumul d'une position sociale peu élevée et d'une origine immigrée joue particulièrement sur la probabilité d'habiter le parc social. Les catégories populaires logent plus dans le parc social, mais c'est encore plus vrai quand elles sont issues de l'immigration<sup>12</sup>. Indépendamment des caractéristiques sociodémographiques des ménages et de leur inscription dans des zones de forte tension immobilière, les ménages appartenant aux minorités racialisées ont donc tendance à davantage loger dans le parc social.

---

<sup>12</sup> Une interaction entre l'origine sociale et l'origine géographique a été introduite dans le modèle (résultats hors tableau).

Graphique 4. Effets marginaux de l'origine sur le statut d'occupation du logement



Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 59 ans ne vivant pas chez leurs parents. N=21510

Lecture : Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne ont une probabilité plus forte de loger dans le parc social que la population majoritaire.

Note : Les résultats présentés sont issus d'une régression multinomiale, dans laquelle les variables suivantes sont introduites : âge, sexe, diplôme, classe sociale, statut d'occupation du logement, âge à l'arrivée en France, région et type de ménage. Les résultats complets sont présentés dans le tableau 2 en annexe. Ils sont pondérés.

Mais se focaliser sur les personnes effectivement logées dans le parc social ne suffit pas à prendre la mesure de l'importance de cet habitat dans les trajectoires. Dans un contexte où les files d'attente pour les HLM ne cessent de s'allonger, il faut également prendre en compte les candidats inscrits sur ces listes. 40 % des immigrés ayant cherché à changer de logement ont déposé une demande de HLM, contre 16 % de la population majoritaire dans cette situation et 28 % des descendants d'immigrés. C'est le cas de 56 % des immigrés du Maghreb et de 53 % des immigrés d'Afrique subsaharienne. Au total, 40 % des immigrés sont soit déjà logés dans le parc social, soit en attente d'une proposition de logement. Ce taux s'élève à 27 % chez les descendants d'immigrés et à 14 % dans la population majoritaire. Chez certains groupes, la part de personnes logées ou aspirant au parc social est encore plus élevée : 53 % des immigrés du Maghreb et 58 % des immigrés d'Afrique subsaharienne sont dans ce cas. Chez les immigrés, le cumul des désavantages (en termes d'origine, de classe sociale et de situation familiale) ajouté à l'exposition à des prix de l'immobilier élevés implique donc un recours très important aux HLM. Le parc social est en effet perçu par ces populations comme un moyen d'accéder à un logement de meilleure qualité en comparaison au parc locatif privé et de jouir d'une sécurité résidentielle. De surcroît dans le cas des populations immigrées originaires d'Afrique subsaharienne, il constitue une forme de reconnaissance sociale car ce statut est valorisé au sein de la communauté (Boudimbou, 1991). La faiblesse du loyer est également envisagée comme une façon de compenser des difficultés dans d'autres domaines, notamment professionnel

(faiblesse des salaires par exemple) et conjugal (séparation) (Dietrich-Ragon, 2013). On peut toutefois relever que cela ne se vérifie pas pour tous les groupes : par exemple, si les immigrés originaires d'Asie font preuve d'une forte volonté de mobilité résidentielle, ils cherchent à la réaliser par un autre biais que le logement social.

Au-delà de statuts d'occupation différents de ceux de la population majoritaire, les populations issues de l'immigration souffrent de conditions matérielles de logement défavorables.

### **3. Des conditions de logement de qualité inférieure**

La population issue de l'immigration cumule les désavantages sur le plan résidentiel : elle habite des bâtiments et des logements en moins bon état que la population majoritaire, est davantage confrontée à la suroccupation et occupe des quartiers disqualifiés.

Aucun indicateur objectif n'est disponible sur la qualité de l'habitat mais on dispose de l'évaluation du bâtiment et du logement par l'enquêteur. On s'est donc ici restreint aux questionnaires où la passation a été réalisée en face à face et non par téléphone<sup>13</sup>. Une faible proportion de logements et de bâtiments sont considérés comme dégradés : 58 % des logements sont estimés en très bon état, 37 % en bon état et seulement 5 % dégradés (voir tableau 1). Les logements identifiés comme dégradés sont essentiellement situés dans le parc locatif. Les logements des propriétaires sont en bien meilleur état que les logements locatifs, a fortiori du parc social : 70 % des propriétaires occupent un logement évalué en très bon état, contre un tiers des locataires du parc social (47 % des locataires du parc privé). Les écarts sont également importants concernant la qualité du bâtiment. 55 % des bâtiments sont estimés en très bon état, 39 % en bon état et 6 % dégradés. 67 % des propriétaires occupent un bâtiment en très bon état, 45 % des locataires du parc privé et 28 % des locataires du parc social (résultats hors tableau).

---

<sup>13</sup> Sur la méthode d'enquête, voir le chapitre 23.

Tableau 1. Qualité des conditions de logement selon l'origine (% en colonne)

	Pop maj	Ensemble G1	Ensemble G2	Outre- mer	Outre- mer G2	Maghreb	Maghreb G2	Afrique subsaharienne	Afrique subsaharienne G2	Asie	Asie G2	Turquie et Moyen- Orient	Turquie et Moyen- Orient G2	Europe du Sud	Europe du Sud G2	UE 27 (autres pays)	UE 27 (autres pays) G2	autres pays	autres pays G2	Total	
Qualité du bâtiment																					
très bon état	58	42	48	44	52	36	41	37	42	40	49	44	40	57	57	50	52	47	42	55	
bon état	37	48	45	47	42	52	51	52	51	54	47	46	52	37	39	42	44	45	46	39	
dégradé	5	10	6	9	6	12	8	11	7	6	4	10	8	6	5	8	4	7	12	6	
Qualité du logement																					
très bon état	60	47	52	45	57	43	46	38	46	41	52	52	49	59	58	55	56	51	49	58	
bon état	35	47	44	48	38	50	50	54	50	53	45	44	47	36	38	41	40	44	48	38	
dégradé	4	6	4	7	5	7	4	8	4	6	3	5	4	4	4	4	4	5	3	5	
Suroccupation																					
Pas de suroccupation	92	75	87	78	84	72	82	67	74	72	86	76	84	85	94	82	89	85	80	92	
Suroccupation	8	25	13	22	16	28	18	33	26	28	14	24	16	15	6	18	11	15	20	8	
Situé en QPV																					
Hors QPV	97	78	90	86	92	69	82	69	80	84	93	77	86	95	97	89	97	92	80	93	
QPV	3	22	10	14	8	31	19	31	20	16	7	23	14	5	3	11	3	8	20	7	

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ :

-Pour la qualité du logement et du bâtiment : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents. Questionnaires pour lesquels la passation a été réalisée en face à face (et non par téléphone). N=21687

-Pour la suroccupation et la situation en QPV : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents. pour la suroccupation N = 23007 ; pour la situation en QPV N = 23046.

Lecture : 60 % de la population majoritaire habite un logement estimé en très bon état par l'enquêteur.

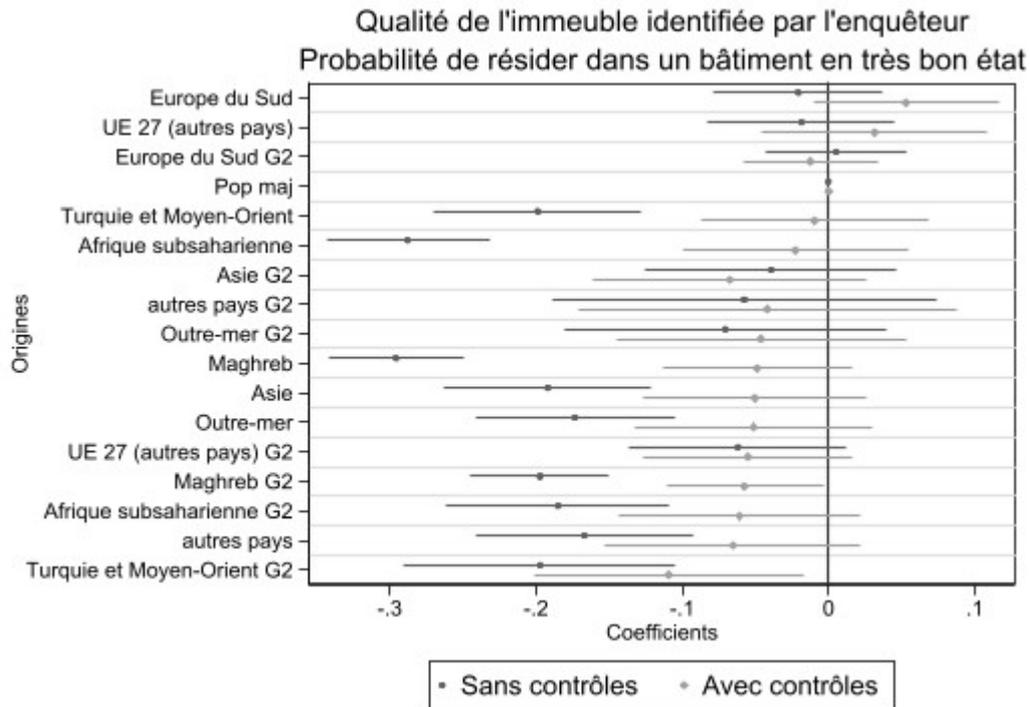
Note : pourcentages pondérés.

Sans surprise, les populations issues de l'immigration jouissent de conditions de logement moins favorables que la population majoritaire. 60 % des enquêtés de la population majoritaire occupent un logement en très bon état contre seulement 47 % des immigrés et 52 % des descendants d'immigrés. 6 % des immigrés occupent un logement dégradé contre 4 % des enquêtés de la population majoritaire et 4 % des descendants d'immigrés. Cela concerne 7 % des immigrés du Maghreb, 8 % des immigrés d'Afrique et 8 % des immigrés d'Asie. Pour les bâtiments, 58 % des enquêtés de la population majoritaire occupent un bâtiment en très bon état contre 42 % des immigrés et 45 % des descendants d'immigrés (voir tableau 1).

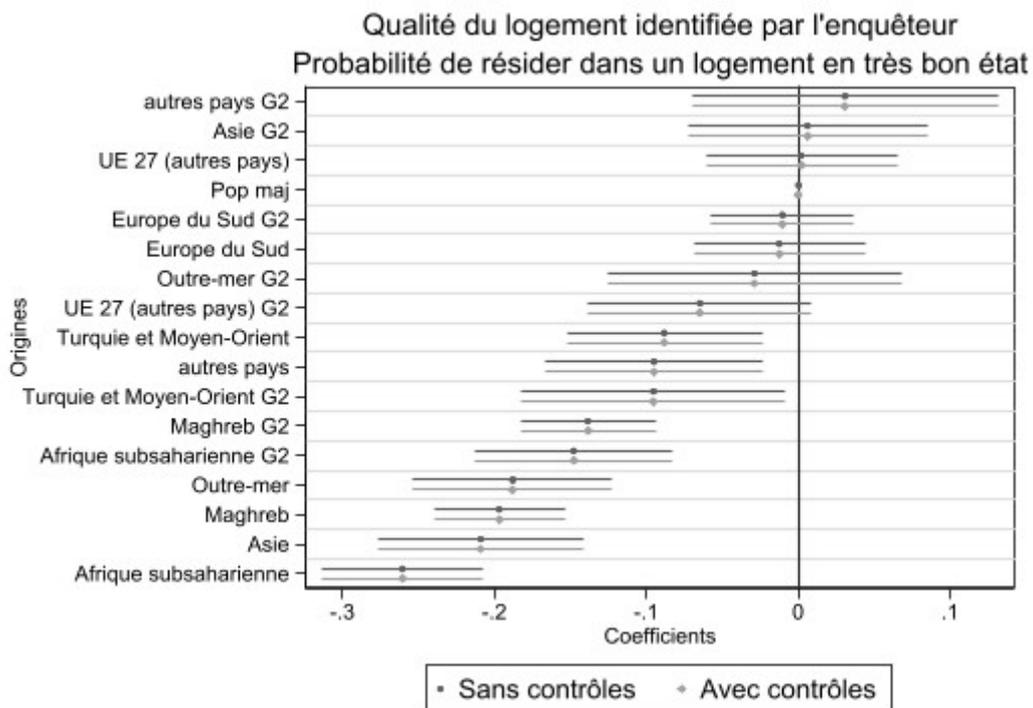
Ces inégalités s'observent au sein de chaque statut d'occupation. Les propriétaires issus de l'immigration occupent des logements et des bâtiments de moins bonne qualité que les propriétaires de la population majoritaire (par exemple, 66 % des premiers ont un logement en très bon état contre 71 % des seconds). Dans le parc social, les locataires de la population majoritaire ont des logements de la même qualité que les immigrés et les descendants d'immigrés, et habitent des bâtiments légèrement mieux évalués que ceux des populations issues de l'immigration, mais la différence est faible (30 % des locataires du parc social de la population majoritaire habitent un bâtiment en très bon état contre 25 % des locataires immigrés du parc social et 27 % des descendants d'immigrés locataires du parc social (résultats hors tableau)).

Toutefois, les inégalités de conditions de logement qui affectent les immigrés sont en grande partie liées à leurs propriétés sociales. On estime deux régressions logistiques avec comme variables dépendantes les indicateurs de qualité du bâtiment et du logement (voir graphiques 5 et 6 et le tableau 4 en annexe). Elles analysent la probabilité de vivre dans un logement ou un immeuble identifié par l'enquêteur comme de bonne qualité. Pour la plupart des groupes, les disparités selon l'origine se résorbent quand on prend en compte les différences de ressources et de place sur le marché immobilier (lieu de résidence et statut d'occupation du logement). Seuls les descendants des maghrébins, turcs et ultramarins ont moins de chance de résider dans un bâtiment en bon état, même avec ces contrôles.

Graphique 5. Probabilité de résider dans un bâtiment en très bon état. Coefficients de régression linéaire



Graphique 6. Probabilité de résider dans un logement en très bon état. Coefficients de régression linéaire



Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.  
Champ : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents. N=19929 et 19562

Si la dégradation des bâtiments et des logements reste globalement marginale, la suroccupation est le problème le plus répandu (voir l'Encadré 1 pour la définition de la suroccupation). Elle est très faible dans la population majoritaire mais très importante chez certains groupes d'immigrés et de descendants d'immigrés (en particulier chez les immigrés d'Afrique subsaharienne et leurs descendants). 25 % des immigrés et 13 % des descendants d'immigrés souffrent d'une situation de suroccupation, contre seulement 8 % des enquêtés de la population majoritaire (voir tableau 1). Le manque d'espace est l'un des problèmes majeurs rencontrés par les populations ayant une ascendance migratoire. C'est dans le secteur locatif privé que la suroccupation est la plus élevée. Chez les locataires du privé, 37 % des immigrés (23 % des G2) souffrent de la suroccupation contre 18 % de la population majoritaire<sup>14</sup> (résultats hors tableau). Les propriétaires issus de l'immigration ont eux aussi un taux de suroccupation supérieur aux propriétaires de la population majoritaire : 9 % d'entre eux vivent dans un logement suroccupé (4 % des G2) alors que c'est le cas de seulement 3 % des propriétaires de la population majoritaire.

#### **Encadré 1. L'indicateur de suroccupation**

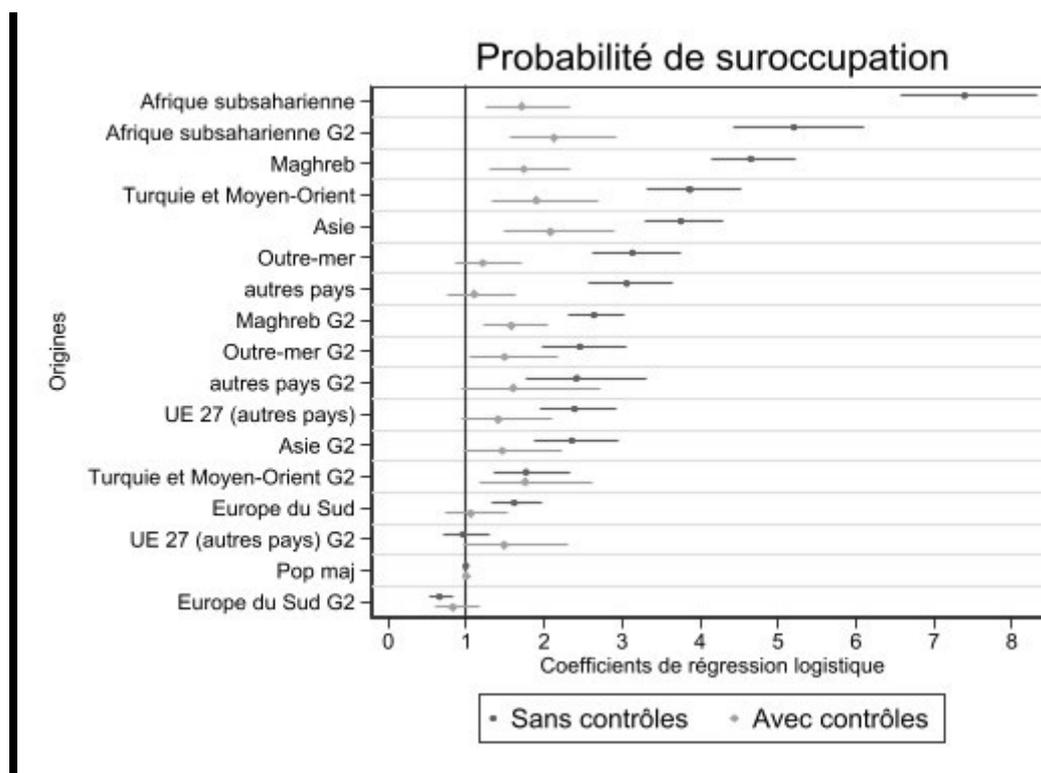
Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale » définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Un logement est considéré comme suroccupé si le rapport entre nombre de pièces et nombre de personnes (en tenant compte du sexe et âge des enfants) est inférieur ou égal à 0,75.

Certes, ce résultat est lié à la surreprésentation des populations issues de l'immigration en Ile de France, où les prix au mètre carré sont les plus élevés et où les logements tendent à être plus exigus, mais une régression confirme l'effet propre de l'origine dans la probabilité de souffrir de la suroccupation (graphique 7 et tableau 5 en annexe). Toutes choses égales par ailleurs, les immigrés – subsahariens, maghrébins, turcs et asiatiques en particulier – ont un risque plus élevé de connaître des situations de suroccupation. Ce risque diminue avec la génération, les descendants d'immigrés ayant un risque moins élevé de connaître ces situations que les immigrés. Là encore, le contrôle des caractéristiques sociales et familiales et du lieu de vie diminue les écarts et il apparaît que l'origine exerce un effet supplémentaire seulement chez les populations originaires d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et chez les descendants des Outre-mer.

---

<sup>14</sup> Les immigrés les plus précaires, au chômage ou dans une autre situation, sont particulièrement affectés. 48 % des immigrés locataires du privé qui se déclarent au foyer (essentiellement des femmes) souffrent de la suroccupation, et 39 % des chômeurs. Dans le secteur social, ces pourcentages sont moins élevés avec par exemple 31 % des immigrés chômeurs souffrant de suroccupation.

Graphique 7 Probabilité de résider dans un logement suroccupé selon l'origine (Odds ratios)



Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents. N=21506

Lecture : Les immigrés subsahariens ont un risque plus élevé que la population majoritaire de souffrir de la suroccupation.

Note : Les résultats présentés sont issus de la régression logistique présentée dans le tableau 4. Ils sont pondérés.

Il n'est pas surprenant que les populations issues de l'immigration ayant habité plus d'un logement personnel justifient fréquemment le déménagement de leur logement précédent par le souhait d'obtenir un logement plus grand. Si un quart de la population majoritaire cite cette raison, c'est le cas de 39 % des immigrés et 33 % des descendants d'immigrés (résultats hors tableau). Les maxima sont observés parmi les immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (respectivement 44 % et 42 %). La recherche d'espace constitue donc un motif majeur de déménagement chez les populations d'origine immigrée.

#### 4. Des populations immigrées logées dans les segments les plus disqualifiés du parc immobilier

Au-delà des inégalités en termes de statut d'occupation et de qualité des conditions de logement, des inégalités dans la localisation sont également observables selon l'origine. D'une façon générale, les populations issues de l'immigration ont tendance à souffrir d'une localisation dans les secteurs les plus disqualifiés et à habiter les quartiers cibles de la politique de la ville (QPV)<sup>15</sup>. 22 % des immigrés vivent en QPV, 10 % des descendants d'immigrés et seulement 3 % des enquêtés de la population majoritaire. Certains groupes sont particulièrement

<sup>15</sup> Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des quartiers définis, par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, pour être la cible d'actions prioritaires de la politique de la ville en fonction de considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Le principal critère retenu est le revenu des habitants.

représentés en QPV : 31 % des immigrés du Maghreb et d’Afrique subsaharienne vivent dans ces quartiers. Ces taux diminuent pour les G2 (19 % des G2 du Maghreb vivent dans ces quartiers et 20 % des G2 d’Afrique subsaharienne) (voir tableau 1).

Cette surreprésentation des populations issues de l’immigration non européenne en QPV se vérifie pour tous les statuts d’occupation. Si on ne considère que les personnes logées en HLM, 21 % des locataires de la population majoritaire sont logés en QPV pour 46 % des immigrés du Maghreb, 44 % des immigrés d’Afrique subsaharienne et 34 % des immigrés d’Asie (voir tableau 6 en annexe). Pour les G2, les pourcentages sont moins élevés, avec par exemple 35 % des G2 du Maghreb locataires HLM logés en QPV. Les immigrés et leurs descendants ont donc tendance à habiter les segments les plus dépréciés du parc social. Toutefois, le parc privé locatif est lui aussi très ségrégué, les immigrés étant également surreprésentés dans le parc le plus disqualifié. 25 % des immigrés du Maghreb locataires du privé habitent en QPV. C’est le cas de 22 % des immigrés locataires du privé en provenance de l’Afrique subsaharienne et de seulement 2 % de la population majoritaire locataire du privé.

De plus, il apparaît que la mauvaise qualité du bâtiment est souvent associée à une localisation dans un quartier disqualifié. Plus du quart des bâtiments situés en QPV sont identifiés comme dégradés alors que c’est 5 % hors QPV (résultats hors tableau). Les écarts sont également forts pour le logement. Les personnes les plus mal logées cumulent donc les problèmes sur le marché immobilier (quartier disqualifié et immeuble/logement dégradé). Les populations issues de l’immigration habitent davantage les quartiers où se concentre l’habitat social et le parc privé bas de gamme qui accueillent les populations stigmatisées exclues des secteurs les plus valorisés.

## **Conclusion**

Les populations issues de l’immigration tendent à résider dans des logements et des espaces présentant des spécificités par rapport à ceux de la population sans ascendance migratoire. Les immigrés et leurs descendants habitent les zones géographiques les plus tendues et sont de ce fait surexposés à la crise du logement. Ils sont alors soumis à des processus de sélection particulièrement intenses qui les conduisent à se replier sur les quartiers les plus disqualifiés, à se tourner vers le parc social et à pâtir de conditions de logement défavorables (fort taux de suroccupation, moins bonne qualité des logements et des bâtiments). La concentration dans les agglomérations où les prix immobiliers sont les plus élevés est donc une dimension essentielle de la ségrégation à l’œuvre et des répartitions inégales selon le quartier d’habitation. Un autre résultat est que les immigrés ne sont pas confrontés aux inégalités de logement avec la même intensité selon leur origine géographique. Les populations originaires d’Afrique, du Maghreb et de Turquie occupent les positions résidentielles les plus disqualifiées, en particulier quand cette origine est associée à une position sociale peu qualifiée.

Dans ce contexte, le logement social joue un rôle d’amortisseur. Ce dernier est particulièrement mobilisé par les populations cumulant les handicaps sur le marché immobilier (origine immigrée, faibles revenus, monoparentalité). Cet habitat exerce un effet protecteur en offrant un loyer plus modéré que le parc locatif privé, mais il est aujourd’hui insuffisant pour compenser les inégalités résidentielles. D’autre part, les immigrés et leurs descendants occupent les fractions les moins attractives du parc. Un effort particulier pour améliorer les conditions d’habitat des populations les plus fragiles est donc essentiel pour la lutte contre les inégalités sociales liées à l’origine. Les inégalités de logement constituent en effet un élément clé pour appréhender la place des immigrés et de leurs descendants dans la société française, celles-ci étant productrices d’autres inégalités, notamment économiques et scolaires (Maurin, 2004).

## Bibliographie

- Beaufils, S., 2009, « Le logement des ménages immigrés à travers l'enquête Logement de 2006 », Institut d'aménagement et d'urbanisme, *Note rapide*, n° 481, 4 p.
- Bonnet F., Safi M., Lalé E., Wasmer E., 2011, « À la recherche du locataire « idéal » : du droit aux pratiques en région parisienne », *Regards croisés sur l'économie*, n° 9, p. 216-227.
- Boudimbou G., 1991, *Habitat et modes de vie des immigrés africains en France*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés ».
- Bugeja-Bloch, F., Lambert, A. & Camille Noûs, 2021, « Les conditions de logement en France: Une approche multidimensionnelle des inégalités de logement selon les classes sociales », *Revue des politiques sociales et familiales*, 141, 91-105.
- Bugeja-Bloch F., 2013, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social ».
- Clerval A., Miot Y., « Inégalités et habitat en Île-de-France : quelles conséquences des politiques de renouvellement urbain sur le peuplement ? », *Espaces et sociétés*, 2017/3, n° 170, p. 51-72.
- Cour des comptes, 2017, *Le logement social face au défi de l'accès des publics modestes et défavorisés*, rapport.
- Desmond M., 2019, *Avis d'expulsion. Enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine*, Lux Éditeur, Montréal, 540 p.
- Dietrich-Ragon P., 2013, « Qui rêve du logement social ? », *Sociologie*, n° 1, Vol. 4, p. 19-42.
- Dietrich-Ragon P., 2017, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », *Population*, 72 (1), p. 7-38.
- Driant J.-C., Lelièvre M., 2018, *Mal-logement, mal-logés*, rapport 2017-2018 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes).
- Friggit J., 2011, « Quelles perspectives pour le prix des logements après son envolée ? », in *Regards croisés sur l'économie. Pour sortir de la crise du logement*, Paris, La Découverte, p. 14-32.
- Grafmeyer Y., 2010, « Approches sociologiques des choix résidentiels », in J.-Y. Authier, C. Bonvalet, J.-P. Lévy (dir.), *Élire domicile, La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 35-52.
- INSEE, 2016, « La localisation géographique des immigrés Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris », *INSEE première*, n° 1591.
- Lambert A., 2015, *Tous propriétaires ! : L'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil.
- Loones, A., 2010. « Le parc social, refuge des familles monoparentales », *Crédoc, Consommation et modes de vie*, n° 233.
- Maurin E., 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil.
- McAvay, H., 2018, "Immigrants' spatial incorporation in housing and neighbourhoods: Evidence from France", *Population-E*, 73(2), 333-362.

Pan Ké Shon J.-L., Scodellaro C., 2016, « L’habitat des immigrés et des descendants : ségrégation et discriminations perçues », in C. Beauchemin, C. Hamel, P. Simon (dir.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, éditions de l’INED.

Simon P., 1995, « Conditions de vie des immigrés : le logement », *Mouvements*.

Tissot S., 2005, « Une "discrimination informelle" ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, p. 54-69.

## ANNEXES

Tableau 2. Probabilité de résider dans un logement HLM ou en location par rapport à un logement dont on est propriétaire. Relative risk ratios

		Modèle 1	Modèle 2	
		Locataires HLM	Locataires secteur privé	
Origine (Ref: Population majoritaire)	Outre-mer	2,29***	1,42**	
	Maghreb	2,68***	1,27*	
	Afrique subsaharienne	4,39***	1,70***	
	Asie	0,65*	0,71*	
	Turquie et Moyen-Orient	1,75***	1,02	
	Europe du Sud	0,64**	1,30*	
	UE 27 (autres pays)	0,62**	1,13	
	autres pays	1,55**	1,37*	
	Outre-mer G2	2,67***	1,17	
	Maghreb G2	4,50***	1,31**	
	Afrique subsaharienne G2	4,98***	1,42*	
	Asie G2	0,95	0,91	
	Turquie et Moyen-Orient G2	1,83***	1,08	
	Europe du Sud G2	1,00	0,74**	
	UE 27 (autres pays) G2	1,14	1,07	
	autres pays G2	0,99	0,68	
	Sexe de l'enquêté (Ref: Masculin)	Féminin	1,15	0,94
	Âge (Ref: >46)	<25	3,31***	12,74***
		26-35	1,67***	4,08***
		36-45	1,01	1,83***
Classe sociale (Ref: Cl. Pop)	Inactifs	0,73*	0,87	
	Cl. sup	0,33***	0,55***	
	Cl. moy	0,15***	0,67**	
Terciles de revenu (Ref : 1 <sup>er</sup> )	2 <sup>ème</sup>	0,30***	0,41***	
	3 <sup>ème</sup>	0,09***	0,22***	
Âge de l'enquêté à l'arrivée en France (Ref: <15)	Arrivé>15a	2,20***	1,45***	
Index de tension locative (Ref: C)	Abis	7,78***	4,61***	
	A	4,00***	1,91***	
	B1	5,48***	2,07***	
	B2	3,87***	1,65***	
Type de ménage (Ref: ménages d'une seule personne)	Famille monop	2,39***	0,97	
	Couple sans enf	0,55***	0,64***	
	Couple avec enf	0,97	0,35***	
	Ménages complexes	1,69	1,55	
Constant		0,26***	0,75*	
Observations		21510	21510	
*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1				

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents.

Tableau 3. Probabilité de faire état de discriminations lors du contact avec les agences ou les particuliers

		model 1	model 2
Origine (Ref : Population majoritaire)	Outre-mer	1.903**	1.686*
	Maghreb	2.988***	1.837**
	Afrique subsaharienne	2.014***	1.295
	Asie	0.384***	0.272***
	Turquie et Moyen-Orient	1.172	0.682
	Europe du Sud	1.094	1.072
	UE 27 (autres pays)	1.792**	1.887*
	autres pays	1.771**	1.604
	Outre-mer G2	1.760**	1.483
	Maghreb G2	2.060***	1.389
	Afrique subsaharienne G2	2.004***	1.524
	Asie G2	0.415***	0.501*
	Turquie et Moyen-Orient G2	2.372***	2.006**
	Europe du Sud G2	0.872	0.862
	UE 27 (autres pays) G2	0.801	0.843
	autres pays G2	0.537	0.604
Sexe de l'enquêté (Ref: Masculin)	Féminin		1.079
Âge (Ref: >46)	<25		0.683
	26-35		1.137
	36-45		1.464
Classe sociale (Ref: Classes Populaires)	Inactifs		1.642**
	Cl. sup		1.579*
	Cl. moy		1.000**
Terciles de revenu (Ref : 1 <sup>er</sup> )	2 <sup>ème</sup>		0.875
	3 <sup>ème</sup>		1.491
Âge de l'enquêté à l'arrivée en France (Ref: <15)	Arrivé>15a		1.094
Index de tension locative (Ref: C)	Abis		1.213
	A		1.267
	B1		2.500**
	B2		2.596***
Type de ménage (Ref: ménages d'une seule personne)	Famille monop		2.401***
	Couple sans enf		2.191
	Couple avec enf		2.383***
	Ménages complexes		2.710***
Constant		0.084***	0.022***
Observations		9,574	9,028
Robust seeform in parentheses			
*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1			

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents.

Note : Dans d'autres spécifications, nous avons également remplacé la variable éducation par une variable construite de la classe sociale, avec des résultats très similaires. Les mêmes contrôles seront utilisés dans tous les modèles successifs.

Tableau 4. Probabilité de résider dans un bâtiment/logement en très bon état  
Coefficients de régression linéaire

		Qualité du bâtiment	Qualité du logement	
Origine (Ref: Population majoritaire)	Outre-mer	-0,0519	-0,0918**	
	Maghreb	-0,0495	0,0159	
	Afrique subsaharienne	-0,0235	-0,0299	
	Asie	-0,0512	-0,0840**	
	Turquie et Moyen-Orient	-0,0101	0,0906**	
	Europe du Sud	0,0526	0,0500	
	UE 27 (autres pays)	0,0310	0,0379	
	autres pays	-0,0658	-0,0089	
	Outre-mer G2	-0,1017**	-0,0393	
	Maghreb G2	-0,0584**	-0,0007	
	Afrique subsaharienne G2	-0,0618	-0,0145	
	Asie G2	-0,0689	-0,0333	
	Turquie et Moyen-Orient G2	-0,1084**	-0,0094	
	Europe du Sud G2	-0,0130	-0,0178	
	UE 27 (autres pays) G2	-0,0557	-0,0591	
	autres pays G2	-0,0551	0,0784	
	Sexe de l'enquêté (Ref: Masculin)	Féminin	0,0436**	0,0426**
	Âge (Ref: >46)	<25	0,0533	0,0736
		26-35	0,0130	-0,0031
36-45		-0,0194	-0,0478**	
Classe sociale (Ref: Cl. Pop)	Inactifs	0,0164	0,0133	
	Cl. sup	0,1182***	0,1540***	
	Cl. moy	0,1307***	0,1779***	
Terciles de revenu (Ref : 1 <sup>er</sup> )	2 <sup>ème</sup>	0,1403***	0,1676***	
	3 <sup>ème</sup>	0,2526***	0,2557***	
Âge de l'enquêté à l'arrivée en France (Ref: <15)	Arrivé>15a	-0,0374	-0,0207	
Index de tension locative (Ref: C)	Abis	-0,1369**	-0,1213**	
	A	0,0420	0,0179	
	B1	0,0282	0,0278	
	B2	-0,0087	-0,0108	
Type de ménage (Ref: ménages d'une seule personne)	Famille monop	0,0412	0,0486	
	Couple sans enf	0,0214	0,0618*	
	Couple avec enf	-0,0012	0,0315	
	Ménages complexes	-0,0850	-0,0265	
Statut d'occupation du logement actuel (Ref. Propriétaire)	Locataire privé	-0,1790***	-0,1559***	
	Locataire social	-0,3403***	-0,2588***	
Constant		3,3791***	3,3599***	
Observations		19929	19562	
R-squared		0,1429	0,1408	

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents.

Tableau 5. Probabilité de résider dans un logement suroccupé. Odds ratios

		Logement suroccupé
Origine (Ref: Population majoritaire)	Outre-mer	1,21
	Maghreb	1,74***
	Afrique subsaharienne	1,71***
	Asie	2,08***
	Turquie et Moyen-Orient	1,90***
	Europe du Sud	1,05
	UE 27 (autres pays)	1,41
	autres pays	1,10
	Outre-mer G2	1,62**
	Maghreb G2	1,58***
	Afrique subsaharienne G2	2,12***
	Asie G2	1,46
	Turquie et Moyen-Orient G2	1,77**
	Europe du Sud G2	0,83
UE 27 (autres pays) G2	1,49	
autres pays G2	1,46	
Sexe de l'enquêté (Ref: Masculin)	Féminin	1,06
Âge (Ref: >46)	<25	3,00***
	26-35	1,13
	36-45	1,55***
Classe sociale (Ref: Cl. Pop)	Inactifs	1,15
	Cl. sup	0,66***
	Cl. moy	0,58**
Terciles de revenu (Ref : 1 <sup>er</sup> )	2 <sup>ème</sup>	0,64***
	3 <sup>ème</sup>	0,45***
Âge de l'enquêté à l'arrivée en France (Ref: <15)	Arrivé>15a	1,75***
Index de tension locative (Ref: C)	Abis	5,84***
	A	2,66***
	B1	1,39
	B2	0,96
Type de ménage (Ref: ménages d'une seule personne)	Famille monop	1,05
	Couple sans enf	0,26***
	Couple avec enf	0,73*
	Ménages complexes	1,09
Statut d'occupation du logement actuel (Ref. Propriétaire)	Locataire privé	3,60***
	Locataire social	2,14***
Constant		0,04***
Observations		21506

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents.

Tableau 6. Situation en QPV selon le statut locatif (HLM/privé)

Popula- tion couver- te		Pop. majorit- aire	Ensem- ble G1	Ensem- ble G2	Outre- mer	Outre- mer G2	Maghr- eb	Maghr- eb G2	Afriq- ue subsah- arienn- e	Afriq- ue subsah- arienn- e G2	Asie	Asie G2	Turqui- e et Moyen- -Orient	Turqui- e et Moyen- -Orient G2	Europe du Sud	Europe du Sud G2	UE 27 (autres pays)	UE 27 (autres pays) G2	autres pays	autres pays G2	%	Effectif total
Locata- ires HLM	Hors QPV	79	57	70	70	74	54	65	56	65	66	68	55	62	76	87	59	84	73	35	71	3530
	QPV	21	43	30	30	26	46	35	44	35	34	32	45	38	24	13	41	16	27	65	29	2165
Locata- ires parc privé	Hors QPV	98	84	93	91	98	75	89	78	88	85	95	85	92	95	97	94	99	93	100	96	4853
	QPV	2	16	7	9	2	25	11	22	12	15	5	15	8	5	3	6	1	7	0	5	459

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE, 2018-2019.

Champ : individus âgés de 18 à 60 ans ne vivant pas chez leurs parents. Champ 1 : population locataire HLM. Champ 2 : population locataire du parc privé.

Lecture : 79 % de la population majoritaire logée en HLM habite un logement situé hors secteur QPV.

Note : pourcentages pondérés.